

DÉLIBÉRATION

Délibération n°2018-01 du 1^{er} mars portant élection du Président de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet

La Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet,

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-16, R. 331-2 et R. 331-4,

Vu les décrets de nomination des membres de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet en date des 1^{er} juillet 2014, 4 février 2016 et 27 février 2018,

Vu la convocation des membres du collège,

Vu le procès-verbal de l'élection,

Après avoir procédé au vote,

CONSTATE

Article 1^{er} : Monsieur Denis RAPONE est élu Président de la Haute Autorité.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la ministre de la Culture et publiée au Journal Officiel de la République française.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2018.

Pour la Haute Autorité,

Le Président
Denis RAPONE